

Ceci veut dire qu'un pays comme le Canada devra déterminer avec soin si la contribution qu'il fournit présentement outre-mer à l'OTAN constitue la meilleure utilisation de ses ressources pour la défense de la paix. Il ne s'agit pas de nous soustraire à l'obligation de participer à la défense collective. Nous devons seulement déterminer la meilleure manière de nous acquitter de cette obligation dans un cadre qui se modifie. Il est toujours facile, et donc tentant, de suivre les sentiers battus, même s'ils ne conduisent à aucun endroit précis. Avant, toutefois, d'abandonner ce sentier, nous devrions avoir une assurance raisonnable que la nouvelle route est un meilleur moyen de parvenir au but.

Il y a ensuite l'Organisation des Nations Unies, à laquelle nous accordons un appui total, appui qui, comme je l'affirme depuis 20 ans, constitue l'un des éléments de base de notre politique étrangère.

Ceci est encore vrai, mais j'estime que le moment est venu, étant donné notamment la crise actuelle à l'Assemblée, d'examiner l'Organisation d'un œil critique.

En cette période de 20 ans, elle a changé autant que le Commonwealth. Elle n'est plus dominée par l'Europe occidentale et l'hémisphère occidental, avec une poignée d'États communistes faisant un bruit infernal à la moindre occasion. Les communistes font moins de tapage, et la domination par la force du nombre est de plus en plus africaine et asiatique.

Nous devons réexaminer la Charte sur la base de ces changements et du monde de peuples nouvellement indépendants qui n'ont pas nécessairement foi en une idéologie communiste ou en une démocratie parlementaire.

Par exemple, lorsque l'URSS et les États-Unis s'affrontent à New-York sur la question du retrait du droit de vote pour paiements non effectués, la majorité des membres de l'ONU n'est maintenant impressionnée ni par l'une ni par l'autre des deux parties.

Si en outre nous résolvons cette question financière sans nous attaquer aux problèmes de plus grande envergure, la solution ne vaudrait guère mieux qu'un arrangement.

La question que nous devons bientôt trancher est celle de savoir si les Nations Unies doivent devenir simplement une organisation sociale, humanitaire et d'assistance, les questions politiques et de sécurité faisant l'objet de discussions mais non d'une recherche véritable de solution; ou si par suite d'une révision de la Charte ou d'un accord entre les principaux membres les fonctions de maintien de la paix peuvent revêtir un caractère suffisamment efficace. Le moment de la décision approche.

Il devient de plus en plus difficile pour un groupe limité de moyennes puissances, dont le Canada, de porter le fardeau d'une contribution importante aux forces de maintien de la paix, alors que d'autres pays qui ont des ressources et une puissance plus grandes non seulement refusent de payer leur part des dépenses, mais s'obstinent à affirmer que l'opération elle-même est illégale selon la Charte.